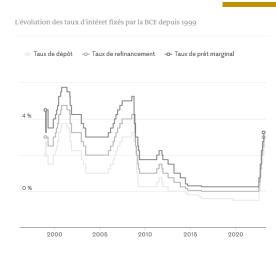


ALTER FINANCES Conseils en Investissement

Qu'est-ce qu'un bon plagement en 2023 न



Après une longue période rythmée par la crise sanitaire, le conflit russo-Ukrainien, la crise énergétique et plus récemment, la chute de banques américaines, la tendance économique et financière est à la sécurité.

C'est la position adoptée par la Banque Centrale Européenne (BCE) en ce début d'année qui, en relevant ses trois taux directeurs de 0,5% le 16 mars dernier décourage l'emprunt afin de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro et assurer un retour au taux d'inflation à 2% d'ici au troisième trimestre 2023, ce qui est peu probable!

Ces hausses de taux sont amenées à être plus modérées sur ce premier semestre, nos économies développées rentrent dans un cycle inflationniste durable supérieur à 2 %. Par ailleurs, ces hausses d'intérêt cumulées font

apparaître des fragilités sur plusieurs secteurs (bancaire, immobilier ...). Malgré les apparences, faire croître son épargne dans un contexte inflationniste pourrait s'avérer bénéfique pour les Français.

En 2023, les prévisions sur l'investissement annoncent du qualitatif notamment avec la hausse du pourcentage du Livret A (le taux de rémunération du Livret A est fixé à 3 % depuis le 1er février 2023, il pourrait atteindre les 4 % au cours de l'été). La réouverture du marché chinois avec la fin de la politique Zéro Covid est une opportunité d'investissement dans cette zone géographique, en particulier sur les valeurs des marchés actions. Et bien qu'il soit plus risqué, l'obligataire redevient très attractif avec des sous-valorisations et des coupons plus rémunérateurs (4% pour les titres de qualité et 7% sur le Haut rendement). Enfin, le marché immobilier se caractérise en ce début d'année 2023 par un recul des prix encore timide, il faut encore patienter pour assister à une véritable correction des prix.

LE CABINET ALTER FINANCES



NOUS CONTACTER



contact@alter-finances.com



05 56 24 98 98





36 Boulevard Antoine Gautier 33000 Bordeaux



Site Internet : https://www.alter-finances.com/



BILAN 2022 : La résilience de l'agtivité égonomique

Après une année 2021 marquée par un net rebond de l'activité, les retombés de la guerre en Ukraine a affaibli la reprise post-Covid.

Affectée notamment par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières alimentaires, l'année 2022 fut marquée par une envolée de l'inflation (+ 8,8 % en 2022 d'inflation mondiale selon le FMI).

Face à cette envolée, les banques centrales ont augmenté leur taux d'intérêt, dégradant progressivement les perspectives de croissance économique : seulement + 2,1 % aux USA et + 2,6 % en France.

Les marchés actions et le marchés obligataires ont subi simultanément des pertes négatives sur 2022 : CAC 40 = -9,50 %; Dow Jones = -8,78 %; Indice obligataire Bloomberg (en euros) = -10,6 %.

Ainsi, les obligations n'ont pas pu remplir leur traditionnel rôle de rempart face au repli des actions.

Un marché du travail tendu et une épargne accumulée pendant le confinement ont retardé l'entrée en récession des économies, notamment aux USA, prévue pour la fin 2022.

Ainsi, la rémunération des obligations souveraines et donc des fonds en euros a fortement progressé en 2022 : + 1,80 % en 2022 en moyenne.

Sélection de fonds obligataires à léchéance

Fonds	Catégorie	Zone géographique	Nombre d'émetteurs	Risque	Rendement actualisé brut de faire de gestion
R-Co Target 2008 IG C EUR	Investment Grade	Europe	102	2/7	+ 4,8 %
EDR Millesima Worl 2028	High Yield	Monde	122	2/7	+ 5,8 %
Tikehau 2027	High Yield	Europe	95	2/7	+ 8,6 %
IVO 2028	High Yield	Pays émergents	76	2/7	+ 7,6 %

L'avantage des obligations à taux fixe est de distribuer une performance connue à l'avance, stable et régulière dans le temps.

Le principal risque d'une obligation est le défaut de paiement de l'émetteur, c'est pourquoi le capital du fonds sera réparti sur plusieurs dizaines d'émetteurs différents.

Ces fonds sont accessibles à la souscription, par versement complémentaire ou arbitrage.



PERFORMANCES DES PRINCIPALIXATIONES ELIROS







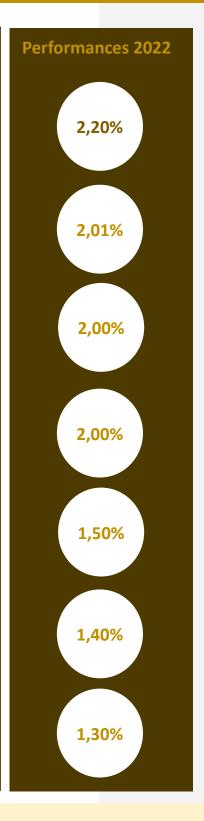








Performa	ances	2021
1	.,80%	
1	.,70%	
1	L,10%	
(),80%	
C),80%	
C),95%	
O),65%	





Les nouveautés de votre déclaration fiscale

Modifications fiscales des particuliers

Modification du barème d'imposition à l'IR suite à la revalorisation de 5.4%

Disparition totale de la taxe d'habitation qui se substitue à la déclaration d'occupation des locaux

Modification du dispositif Pinel et intégration déclarative du report de 3ans

Modification des plafonds des crédit d'impôt service à la personne

Modifications fiscales des entreprises

Pas de modification

Suppression progressive de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Prolongation du crédit d'impôt formation des entre-

Réactivation du crédit d'impôt pour la rénovation énergétique

PERIODE FISCALE: LES DATES CLES

OUVERTURE DES DECLARATIONS

LE 13 AVRIL 2023

CLOTURE DES DECLARATIONS

Zone 1 (Dpt 1 à 19)

25 MAI 2023 à 23h59

Zone 2 (Dpt 20 à 54)

1^{ER} JUIN 2023 à 23h59

Zone 3 (Dpt 55 à 976)

8 JUIN 2023 à 23h59

Nous pouvons vous accompagner dans ces démarches.





Actualité — L'impact de la réforme des retraites sur le marché du crédit immobilier et sur l'assurance emprunteur

nels vont impacter directement le pouvoir d'achat des français sur le marché de l'immobilier. Les banques intègrerons cette donnée dans le plan de financement, notamment pour les crédits dont le terme se situe au-delà de 64 ans.

Les garanties de l'assurance emprunteur dont les critères d'attribution ont déjà été assouplis l'an passé, n'ont quand à elles, pas vocation à évoluer. Exception faite pour les garanties invalidités (IPP et IPT); puisque la date limite de prestation des garanties incapacités et invalidité est fixée à la date de prise d'effet de la retraite et au plus tard à 65 ans, voire pour certains contrats alternatifs au 71ème anniversaire de l'assuré en cas de poursuite d'une activité professionnelle rémunérée. Outre ce cas d'espèce, le report de l'âge légal de 62 à 64 ans ne change rien aux modalités des contrats d'assurance de prêt immobilier. Le Cabinet Alter-Finances pourra vous accompagner dans la sélection de votre assurance de substitution.